

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 septembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/09/24-4/08

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur : PERRUSSOT François

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : BALLOT Jacques

OBJET : Subventions au titre du fonds d'aide aux projets d'insertion (F.A.P.I.) pour la réalisation d'actions en lien avec l'entreprise.

Dans le cadre du programme départemental d'insertion et de lutte contre l'exclusion, il est proposé la réalisation de deux actions d'insertion professionnelle en lien avec l'entreprise. Il s'agit d'une part du renouvellement d'une action d'adaptation à l'emploi au métier de conducteur-accompagnateur de personnes en invalidité, conduite par l'A.F.P.A. de Seine-et-Marne dans le cadre d'une nouvelle opération de recrutement menée par la société FLEXCITÉ, implantée à Savigny-le-Temple et, d'autre part, de la mise en oeuvre d'une troisième opération Cap-Parrainage sur le territoire de la Maison départementale des solidarités de Tournan-en-Brie.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/01 en date du 1^{er} février 2010, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2010,

VU la délibération du Conseil général n° 4/01 en date du 28 mai 2010, approuvant le programme départemental d'insertion et de lutte contre l'exclusion (P.D.L.I.E.) du Département de Seine-et-Marne pour les années 2010-2012,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à l'Association pour la formation professionnelle des adultes (A.F.P.A.) de Seine-et-Marne, pour la réalisation d'une action d'adaptation à l'emploi au métier de conducteur-accompagnateur de personnes en invalidité menée en partenariat avec la société FLEXCITÉ, une subvention d'un montant de **11 200 €** qui sera prélevée au titre de l'action "actions d'insertion professionnelle et de formation" et de l'opération "fonds d'aide au projets d'insertion", et versée en une seule fois à l'association dès que la présente délibération d'attribution sera exécutoire.

Article 2 : d'attribuer à la Sarl CAP-INITIATIVES, pour la mise en œuvre d'une opération Cap-Parrainage sur le territoire de la Maison départementale des solidarités de Tournan-en-Brie, une subvention d'une montant de **43 463 €** qui sera prélevée au titre de l'action "actions d'insertion professionnelle et de formation" et de l'opération "fonds d'aide aux projets d'insertion".

Article 3 : d'approuver la convention devant intervenir entre le Département et la Sarl CAP-INITIATIVES, telle que jointe en annexe à la présente délibération et d'autoriser le Président du Conseil général à la signer au nom du Département.

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ